



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 18 février 2021, à 18 h

Le conseil de la Ville de Rigaud siègera en séance extraordinaire ce 18 février 2021 par voie de vidéoconférence considérant le décret numéro 177-2020, renouvelé par décret, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, notamment le décret 103-2021, l'arrêté ministériel 2020-074 en lien avec les séances publiques dans les zones rouges (palier 4 - alerte maximale) et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et l'arrêté 2020-049 sur la transmission de questions écrites préalable à la séance et la publicisation de la séance.

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère
M. Archie Martin, conseiller
Mme Edith de Haerne, conseillère
M. André Boucher, conseiller
M. Danny Lalonde, conseiller
M. Mario Gauthier, conseiller
M. Sylvain Chevrier, directeur général
Mme Camille Primeau, LL. B., LL. M., greffière

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h par le maire, M. Hans Gruenwald Jr. Mme Camille Primeau, greffière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2021-02-048

Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative au camp de jour Folies d'été 2021 entre la Ville de Rigaud et la Municipalité de Pointe-Fortune

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Fortune n'offre pas de service de camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud propose d'accueillir les enfants de Pointe-Fortune sous condition de la signature d'une entente ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit notamment les conditions monétaires relatives aux demandes d'accompagnement pour les enfants en situation de handicap ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu

1. d'autoriser la signature, par les personnes désignées à la résolution numéro 2019-06-173, pour et nom de la Ville de Rigaud, de l'entente intermunicipale relative au camp de jour Folies d'été 2021 entre la Ville de Rigaud et la Municipalité de Pointe-Fortune ;
2. d'autoriser l'inscription des enfants provenant de la Municipauté de Pointe-Fortune au camp de jour 2021.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 18 février 2021, à 18 h

2021-02-049

Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative au camp de jour Folies d'été 2021 entre la Ville de Rigaud et la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur n'offre pas de service de camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud propose d'accueillir les enfants de Très-Saint-Rédempteur sous condition de la signature d'une entente ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit les conditions monétaires relatives aux demandes d'accompagnement pour les enfants en situation de handicap ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. André Boucher et résolu

1. d'autoriser la signature, par les personnes désignées à la résolution numéro 2019-06-173, pour et nom de la Ville de Rigaud, de l'entente intermunicipale relative au camp de jour Folies d'été 2021 entre la Ville de Rigaud et la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur ;
2. d'autoriser l'inscription des enfants provenant de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur au camp de jour 2021.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2021-02-050

Reddition de comptes du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – dossier 2020 00029726-1 – 71133 (16) – 2020-06-08-27 – circonscription électorale de Soulanges

ATTENDU QUE la Ville de Rigaud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 23 février 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 18 février 2021, à 18 h

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que le conseil de la Ville de Rigaud approuve les dépenses d'un montant de 551 714,53 \$ (avant taxes) relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 (dossier 2020 00029726-1 – 71133 (16) – 2020-06-08-27), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Période de questions allouée aux citoyens

Le maire, M. Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens qui le désirent à poser des questions.

2021-02-051

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu que la présente séance soit levée à 18 h 04.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Camille Primeau, LL. B, LL., M.
Greffière